

FLASH INFO



Mairie de Saint-Benoît-des-ondes

<http://www.ville-saint-benoit-des-ondes.fr>

Juin 2023

Agenda des Animations :

Tous les mercredis de 17h à 21h **Marché au 6 rue du bord de mer jusqu'au 30/08/2023**

- **25 juin:** Pique-nique Bénédictin –Ouvert à tous –Rendez-vous à la salle polyvalente 3bis rue du bord de mer –Apéritif offert;
- **8 juillet** : Animation « **Folklores du monde** » à 11h00 sur le parvis de la mairie avec le groupe de l'Uruguay ;
- **5 août** : Fête communale inter-associative sur la grève avec **restauration et animations musicales** ;
- * **6 août** : Vide grenier organisé par l'Association Pour les Enfants de St Benoît (APESB) ;
- **12-13 août** : Théâtre par la Cie Farce Bleue dans la salle polyvalente au 3 bis rue du bord de mer ;
- * **24 septembre** : **Trail** de la côte d'émeraude - Départ Camping municipal St Benoît ;
- * **8 octobre** : Braderie « Baby-Brad » par l'Amicale Laïque à la salle polyvalente 3 bis rue du bord de mer ;
- **23 octobre** : Halloween—départ de l'école –Amicale Laïque;
- **11 novembre** : Commémoration de l'Armistice ;
- **19 novembre** : Photo des classes 3 suivie d'un apéritif à la mairie ;
- * **3 décembre:** Repas des aînés offert par le CCAS ;
- **5 décembre** : Cérémonie en hommage aux combattants d'Afrique du Nord ;
- **10 décembre** : Marché de Noël - Amicale Laïque .

J'ai le plaisir de vous adresser cette note d'informations estivales.

J'espère que vous pourrez participer aux diverses animations proposées par nos associations ou par la mairie.

Je vous donne rendez-vous à notre marché hebdomadaire du mercredi et à notre fête communale inter-associative du 5 août sur la grève .

Le maire -

Dans ce numéro

- Les informations réglementaires
- Les travaux engagés
- Les brèves de l'école et de la bibliothèque
- Les Infos sociales
- Message de la communauté d'agglomération

INFORMATIONS PRÉFECTORALES

⊗ **BRUITS DE VOISINAGE** : INTERDICTION DE TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE BRUYANTS LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

L'arrêté préfectoral du 10/07/2000 régleme nte l'émission de bruits en provenance du domaine public et du domaine privé. De plus l'arrêté municipal du 9 juin 2010 **interdit les travaux de bricolage et de jardinage bruyants les dimanches et jours fériés** .

Tapage nocturne : Il est par ailleurs interdit de troubler la tranquillité publique après 22h30 sous peine d'amende .

⊗ **DIVAGATION DES CHIENS ET SALUBRITÉ** : Sur tous les lieux publics les chiens **doivent être tenus en laisse** .De plus le propriétaire ou détenteur de chien a l'obligation de ramasser les déjections (arrêté municipal du 20/03/2019).

⊗ **Submersion Marine** : La préfecture rappelle que les biens situés dans les zone « R » et « Bcu » , couleurs rouge et violette du plan PPRSM, sont soumis à la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité au risque de submersion et à la réalisation des travaux prescrits par ce diagnostic avant le 31/08/2021 . Les travaux sont subventionnables par le Fonds de Prévention des Risques Majeurs . Le dossier de demande de subvention est disponible à l'adresse suivante :<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels/Financement-des-mesures-de-prevention-et-de-protection>. Ou sur le site internet de la commune rubrique Informations—Urbanisme —PPRSM .

⊗ **Pêche à pied** : Le calendrier 2023 de la pêche aux coques et palourdes prévoit : - au droit de St Benoît (zone 1) : **Fermeture du 1er juillet au 30 septembre 2023** .

⊗ **Usages de l'eau** : L'arrêté préfectoral du 15/06/2023 déclare l'état de vigilance sécheresse sur le département d'Ille-et-vilaine et invite notamment tous les usagers à réduire volontairement leur consommation d'eau quelle que soit son origine et son usage .

INFORMATIONS AGGLOMERATION

RENDEZ-VOUS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Chaque mois, Saint-Malo Agglomération et la ville de Saint-Malo organisent ou relayent des animations de sensibilisation, des balades, des sorties, des ateliers . **Renseignez vous sur le site internet : stmalo-agglomeration.fr** . Prochains rendez-vous : 24 juin à 14h à Cancale pour la découverte de la côte sauvage tel.06.78.71.41.09; 30 juin à 18h30 à St Coulomb salle J.Mainguené (eau potable); 19 juillet à 14h30 (sortie pêche à pied plage du val à St Malo); 16 août à 14h (observation des mammifères marins à la pointe du grouin); 30 août à 14h(découverte du site de la molée au Tronchet); 10 septembre à 8h30 (Bourse aux vélos au camping de la cité d'Alet); 23 sept. 10h (balade nature à la pointe du grouin); 30 sept. 14h (découverte de la digue de st malo) .

INFORMATIONS COMMUNALES

STATIONNEMENT DES VEHICULES :

Il est rappelé que le stationnement sur les trottoirs est interdit . Il est important de préciser que les riverains ne peuvent pas s'accaparer les places de stationnement devant leurs habitations . Aussi les panneaux d'interdiction de stationner apposés sur le domaine privé en bordure des voies publiques sont interdits sauf pour les accès dûment autorisés (ex. sortie de garage) .

COLLECTE DES DECHETS:

Le règlement impose le rangement des poubelles dans les 24h sous peine d'amende .

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les candélabres « boules » rue du centre seront remplacés dans les prochains mois par des candélabres type lanterne bleue.

EFFACEMENT DES RESEAUX

Après les rues des frênes et des ormes , le prochain programme voté par le conseil municipal concerne la rue de l'île verte .



ÉCOLE

☒ CALENDRIER SCOLAIRE DU 1er DEGRÉ :

* Vacances d'été : vendredi 7 juillet (après la classe) ; Rentrée : lundi 4 septembre 2023 .

☒ Tarifs à la rentrée de septembre 2023 :

→ Cantine : 3.60€ modulable selon le quotient familial :

1.00€ si QF de 0 à 650€

3.00€ si QF de 651 à 750 €

3.60€ si QF de 751€ et plus

Fournir le justificatif de la Caisse

d'Allocation Familiale en mairie avant le 30 septembre 2023 .

→ Garderie :

2€50 matin (7h30-8h35)

2€65 le soir (16h30-18h30)

3€95 matin & soir ;

☒ Inscriptions près de la Directrice de l'école tel.02.99.58.77.86 et (ou) mel. esb-do4@orange.fr (pendant les vacances permanences de la directrice les 31 août et 1er septembre de 9h à 16h . En dehors de ces jours s'adresser à la mairie) .

☒ HORAIRES DE L'ÉCOLE

Les horaires de classe sont inchangés , à savoir : 8h45 - 12h00 ; 13h30 - 16h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque vous invite cet été à venir partager des moments conviviaux !

Nous vous proposons :

► Du 20 juin au 2 septembre, un **Concours d'Art postal** sur le thème « **Licornes et Dragons** » (tout public) - règlement disponible à la Bibliothèque -

► Le mercredi 12 juillet à 16h30 : **Histoires pour petits et grands** (à partir de 4 ans)

► Le vendredi 21 juillet de 14h à 16h : **Origami et Marque-page Licorne** (à partir de 8 ans)

► Le vendredi 28 juillet de 10h à 12h : **Œuf de dragon et Dragon cracheur de feu** (à partir de 8 ans)

► Le mercredi 2 août à 16h30 : **Histoires pour petits et grands** (à partir de 4 ans)

Ces animations sont gratuites.

Pour une meilleure organisation, merci de vous inscrire :

◇ en venant nous rencontrer à la bibliothèque,

◇ en nous téléphonant (02.99.58.76.59),

◇ en nous écrivant

[\(bibliothequesaintbenoit35@orange.fr\)](mailto:bibliothequesaintbenoit35@orange.fr)

En juillet, la bibliothèque sera ouverte aux heures habituelles :

mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h, vendredi de 16h à 18h, samedi de 10h à 12h .

Fermeture exceptionnelle le samedi 15 juillet et pendant les congés annuels du 3 au 29 août .

Possibilité de consulter le catalogue en ligne : www.bibliothequesdumaraisblanc.fr

Bibliothèque de Saint-Benoît-des-Ondes – 53 rue du Bord de mer – 02.99.58.76.59

Horaires d'ouverture

mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h

vendredi de 16h à 18h

samedi de 10h à 12h

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE -C.C.A.S MAIRIE

Saint-Benoît –des-Ondes -Tarif horaire (en semaine): de 2€00 à 22€00 -S'adresser à l'accueil de la mairie :Tel.02.99.58.77.06 .
Mel.saint-benoit-des ondes.mairie@wanadoo.fr

PRIME CENTRE-AERE : La commune verse une prime pour la fréquentation d'un centre-aéré pendant les vacances scolaires et les mercredis. Son montant est 4€ par jour et par enfant scolarisé à Saint-Benoît-des-ondes. Ainsi les familles domiciliées à Saint-Benoît-des-ondes dont les enfants fréquentent un centre-aéré durant les mercredis, les petites vacances scolaires ou durant les mois de juillet ou août à Cancale, St Méloir , La Gouesnière,Dol de Bgne , St Malo , etcpourront bénéficier d'une prime de 4€ par jour et par enfant . L'imprimé de demande est disponible sur le site internet de la commune (www.ville-saint-benoit-des-ondes.fr) rubrique « Informations » puis « prime centre-aéré » ou au secrétariat de mairie . Les dossiers doivent-être déposés en mairie avant le 31 octobre pour un versement avant le 31 décembre 2023.

CONTRÔLE PARENTAL :Les enfants se connectent de plus en plus jeunes (l'âge moyen d'utilisation du premier smartphone est de 9 ans et 9 mois) et peuvent tomber sur des contenus pornographiques, haineux et violents ou être victimes de harcèlement en ligne. Depuis le 5 septembre 2022, la loi rend obligatoire l'installation d'un système de contrôle parental, facilement accessible et compréhensible, sur les appareils connectés à Internet vendus en France. Voici la liste des appareils concernés : les ordinateurs, les smartphones, les tablettes, les consoles de jeu vidéo, les objets connectés comme les télévisions, les montres ou les enceintes.**Pour aller plus loin** : ► **Je protège mon enfant**, la plate-forme d'information et d'accompagnement à la parentalité numérique : <https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/ecrians/> ► **Internet sans crainte**, Programme national de sensibilisation des jeunes au numérique <https://www.internetsanscrainte.fr/>

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

Quelles aides peut-on toucher pour réaliser des travaux dans son logement ?

Des aides financières peuvent vous être versées si vous engagez des travaux dans votre logement. Elles s'adressent aux locataires ou propriétaires occupants.

Vous pouvez bénéficier des aides suivantes (si vous remplissez les conditions d'attribution) :

Nous contacter

Mairie : Tel.02.99.58.77.06

Mel.saint-benoit-des-ondes.mairie@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.ville-saint-benoit-des-ondes.fr>

Application smartphone :
« PanneauPocket »

Page Facebook : « commune de Saint-Benoît-des-Ondes »

[MaPrimeRénov'](#)
[MaPrimeRénov' Sérénité](#)
[Prime coup de pouce chauffage](#)
[Prime Coup de pouce Rénovation performante d'une maison individuelle](#)
[Certificats d'économie d'énergie \(CEE\) "Standard"](#)
[Prêt de votre caisse d'allocations familiales](#)
[Crédit d'impôt pour des dépenses d'équipement conçu pour les personnes âgées ou handicapées](#)
[Aides de l'Agence nationale de l'habitat \(Anah\)](#)
[Aide de votre caisse de retraite](#)
[Aide à l'insonorisation de votre logement proche d'un aéroport](#)
[Crédit d'impôt pour des dépenses de prévention des risques technologiques dans votre logement](#)
[Éco-prêt à taux zéro](#)

Certaines de ces aides sont cumulables.

Consulter :<https://www.stmalo-agglomeration.fr/service-public/particuliers/?xml=F31911>